

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC RUE DU LIMOUSIN « FETES DES VOISINS » - VENDREDI 20 MAI 2022 Arrêté n°2022/113		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;
VU la demande des habitants de la rue du Limousin présentée par Madame Michèle PLANTEGENEST, de l'association Les Volcans d'Auvergnnes, pour l'organisation de la fête des voisins qui se déroulera le vendredi 20 mai 2022 ;

CONSIDERANT l'autorisation d'occuper le domaine public, pour l'organisation de cette fête des voisins le vendredi 20 mai 2022 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des usagers et des participants ;

ARRETE

Article 1 Les habitants de la rue du Limousin sont autorisés à occuper le fond de la rue du Limousin pour l'organisation de la fête des voisins le vendredi 20 mai 2022.

Article 2 Cette fête des voisins est placée sous l'entière responsabilité des organisateurs qui veilleront à minimiser les différents troubles au voisinage (bruit...).

Article 3 Les organisateurs de cette fête des voisins prendront en charge le nettoyage.

Article 4 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- Le Pôle Cadre de Vie Urbanisme et Environnement de la Ville d'Ifs ;
- Le service animation du Territoire de la Ville d'Ifs ;
- Madame Michèle PLANTEGENEST.

Fait à Ifs, le 16 mai 2022



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE